Creil (60) : une ado de 17 ans accuse ses parents de l’avoir rasée, ébouillantée et frappée, parce qu’elle aurait été en contact avec des garçons ; sa mère porte un voile intégral pourtant interdit en France (MàJ)

25/10/2024 à 12h50



25/10/2024

> @Valeurs | *Une jeune fille de 17 ans accuse ses parents de l'avoir rasée, ébouillantée et frappée, parce qu'elle aurait été en contact avec des garçons. La famille habite le quartier sensible du "plateau de Creil", classé QRR (quartier de reconquête républicaine).*
>
> *Les… pic.twitter.com/4JkwIsyjIl*
>
> *— Amaury Bucco (@AmauryBucco) October 25, 2024*

23/10/2024

Que s'est-il passé dans le huis clos familial ? Samedi 19 octobre, à Creil dans l'Oise, les forces de l'ordre sont intervenues pour des faits de violence aggravée en réunion sur une jeune fille mineure de 17 ans. Cette dernière avait le crâne rasé, quelques hématomes et une brûlure sur le corps. Elle accuse son père et sa mère de lui avoir fait subir cette humiliation après avoir découvert qu'elle était en contact avec des garçons.

« Les parents ont été placés en garde à vue samedi soir à 23 heures, a indiqué Loïc Abrial, le procureur de la République de Senlis. Au vu de ses blessures, j'ai demandé que la jeune fille bénéficie de soins et soit examinée par un médecin légiste. » Elle s'est ainsi vue prescrire trois jours d'incapacité totale de travail. (…)

Le Parisien

L'adolescente a ensuite été prise en charge psychologiquement et confiée à l'Aide sociale à l'enfance, placée temporairement dans un foyer. Un juge des enfants a été saisi, pour statuer de son placement définitif ou non, en fonction des investigations. (…)

De leur côté, les parents, âgés d'une quarantaine d'années, nient farouchement ces allégations, et laissent sous-entendre que leur fille se serait infligé elle-même ces blessures. *«Une enquête est en cours pour vérifier les versions de l'adolescente et celle de ses parents, qui divergent totalement»*, précise le procureur. (…)

Le Figaro